

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1983)
Heft: 683

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

J. A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
N° 683 12 mai 1983
Vingtième année

Rédacteur responsable:
Laurent Bonnard

Le numéro: 1 franc
Abonnement
pour une année: 55 francs

Administration, rédaction:
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
CCP 10-155 27

Imprimerie des Arts et Métiers SA

Ont collaboré à ce numéro:
Eric Baier
François Brutsch
André Gavillet
Yvette Jaggi
Charles-F. Pochon
Victor Ruffly
Jean-Jacques Schilt

Points de vue:
Hélène Bezençon
Jeanlouis Cornuz
Gil Stauffer

683

Domaine public

Vous avez le temps!

On parle toujours du rapport qualité-prix. Equation trop simple. Il faudrait parler du rapport qualité-prix-temps. Quel temps gagné, quel temps perdu est incorporé dans le prix?

Il ne s'agit donc pas ici de la durabilité des objets, mais des prestations volontaires ou contraintes de l'acheteur.

Vous achetez un meuble Ikea. Transport par vos soins, montage par vous-même. Le prix tient compte de votre collaboration. Marché correct.

Le Club Méditerranée, autant par souci d'économie que par convivialité, fait manger par table de huit, servez-vous vous-même! Ce service réduit est, partiellement, rendu en prestations d'autre nature: sports, divertissements, etc. Contrat présentable.

Café instantané: cher, mais vite fait. Etc.

Souvent, le temps est perdu sans contrepartie: queue au guichet, attentes diverses.

Le cas extrême est celui des remonte-pentes les jours d'affluence — beau temps, bonne neige; les skieurs sont contraints de prendre un abonnement «libre-parcours», tout en consacrant l'essentiel du temps à s'étirer en files d'attente.

Bref, le rapport qualité-prix-temps devient une donnée fondamentale et affinée de la défense du consommateur.

Mais d'un point de vue sociologique, il faut se demander aussi si ce temps gagné-perdu accentue ou atténue les disparités sociales.

Au XIX^e siècle, la domesticité, les femmes assumaient les tâches dévoreuses de temps. La hausse générale du niveau de vie a rendu la main-d'œuvre domestique fort coûteuse; beaucoup de femmes ont voulu avoir leur activité professionnelle propre. D'où le succès des produits et des services à gain de temps incorporé. Incontestablement, cette évolution eut un sens égalitaire: d'une part forte régression d'une classe sociale, le personnel de maison, soumis à une dépendance extrême, souvent humiliante, d'autre part émancipation féminine partielle.

Mais le refus du temps perdu, la décharge des besoins astreignants, le coupe-file sous toutes ses formes demeure le privilège, le signe distinctif de la classe «supérieure».

Il faudrait en dresser la liste: place de parking payante et permanente au centre de la ville, possibilité de faire appel à un chauffeur en cas d'encombrements, appels téléphoniques faits par le secrétariat, vacances choisies hors haute-saison, connaissance des bonnes filières, homme à tout faire et de confiance pour courses diverses, entre autres. Le temps est souvent rendu en travail plus intensif; mais il laisse un «gain» personnel.

La majorité de ces économies de temps sont donc payées par les frais généraux des entreprises et, dans une certaine mesure, des administrations. Elles ne font donc pas partie du revenu imposable. Mais s'y ajoutent le plus souvent d'assez larges indemnités pour frais de représentation, en grande partie non imposées.

Dans ces cas-là, le temps c'est de l'argent deux fois.

On parle, pour juger le degré de différenciation sociale, de l'éventail des revenus, après impôt. Tout aussi essentiel, le critère temps perdu, temps gagné.

A. G.